Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Demande d'avoir pour retard de livraison

---
Par Piou62

Bonjour,

j'ai contracté avec une entreprise qui m'a posé des panneaux solaires. Un premier versement a été effectué en mars 2023.
Les panneaux ont été posés en décembre 2023. J'ai donc débloqué la totalité de mon prêt, dont je paie les mensualités depuis janvier 2024.
Or, suite à de nombreuses erreurs administratives de leur part, les panneaux ne sont toujours pas raccordés et ne produisent aucune électricité depuis qu'ils ont été posés ( nous sommes fin avril, cela fait donc 4 mois).

Il me reste un solde à régler ( qui ne fait pas partie du prêt) et j'aimerais demander à l'entreprise :
- Un avoir correspondant aux productions perdues pendant ces 4 mois ( couvrant a minima le montant de mon prêt devant être couvert par les productions)
- L'assurance que la garantie démarre bien à la date de raccordement et non de la pose.

Je sais que cela fera l'objet d'une négociation, mais au niveau du droit commun, est-ce recevable?
Faut-il privilégier une LRAR, lettre simple ou un courriel ?

Merci d'avance pour votre aide.

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Est-ce que le délai d'installation était indiqué sur le devis ? Sinon, c'est soit un geste commecrial, soit une procédure judiciaire.

La garantie commence à la réception des travaux. Le chantier n'étant pas terminé, la garantie n'a pas démarré.

---
Par Piou62

Bonjour ,

merci pour votre retour.
Pas de délai indiqué sur le devis.
Il est néanmoins indiqué que la garantie court à partir de la livraison du matériel et non pas son raccordement.

---
Par yapasdequoi

La garantie du constructeur pour le matériel.

MAis la garantie décennale de l'installateur commence à la réception. Avez-vous au moins vérifié qu'il est assuré ?